

Cette charte vise à garantir le cadre et la réussite des projets de végétalisation des rues de Coulounieix-Chamiers auxquels les habitants participent.

La ville apporte son soutien technique à tous les Colomniérois qui souhaitent embellir leur rue en fleurissant leur trottoir. Seule condition : respecter la présente charte.

## Objectifs

- Participer à l'embellissement et l'amélioration de son cadre de vie.
- Créer des cheminements agréables pour tous et ainsi favoriser les déplacements doux.
- Favoriser les échanges avec les autres, notamment ses voisins et les employés municipaux.
- Favoriser la nature et la biodiversité sur la commune.

## Mise en œuvre

1. Faire une demande soit en ligne ([www.coulounieix-chamiers.fr/Developpement-durable](http://www.coulounieix-chamiers.fr/Developpement-durable)), soit en se rendant en mairie ou aux services techniques afin de compléter le formulaire (annexe 1).

2. La demande fait l'objet d'une étude de faisabilité par les services techniques (largeur du trottoir, présence de réseaux souterrains,...).

3. Une fois le projet validé, la commune intervient entre mars et avril (et également en octobre selon les semis disponibles). Les services techniques creusent deux fosses de plantation (15 cm de diamètre et 15 cm de profondeur) et fournissent, la première année, une plante vivace par fosse creusée.

Une liste des plantes disponibles est annexée au présent document (annexe 2).

## Choix des végétaux

Le demandeur peut choisir parmi une vingtaine d'espèces (selon les disponibilités) – cf annexe. Sont privilégiées les plantes résistantes et peu consommatrices en eau. Les habitants peuvent aussi se procurer leurs propres plantes : dans ce cas, merci de prendre conseil auprès des services techniques pour validation définitive du projet.

## Implantation des végétaux

- Le passage des piétons ne doit pas être entravé (sauf cas particuliers, 1,40 m de passage au minimum à respecter). Afin de ne pas gêner la circulation des piétons, la largeur des espaces aménagés contre les façades sur le domaine public sera au maximum de 15 cm.
- L'épaisseur de la végétation devra aussi être contenue dans cette même mesure de 15cm et ceci jusqu'à une hauteur de 2m. D'une manière générale, il ne devra résulter de

- l'activité aucune gêne pour la circulation ni pour l'accès aux propriétés riveraines.
- Le travail du sol est limité à 15 cm de profondeur maximum.
  - Pas de plantation au pied des poteaux, du mobilier urbain et de plantes grimpantes au pied des arbres.

## **Conditions d'entretien**

- En vertu de la charte « 0 herbicide » signée par la mairie en 2011, l'utilisation de tout désherbant ou pesticide est interdite. Seule la fumure organique est autorisée (compost ménager ou terreau par exemple). Pas d'apport d'engrais minéral.
- Arroser les végétaux si nécessaire, toujours de façon économe.
- Le nettoyage des trottoirs incombe aux riverains.
- Maintenir le trottoir propre en ramassant les feuilles et déchets issus des plantations.
- Tailler régulièrement les végétaux afin de limiter l'emprise sur le trottoir et ne pas gêner le passage.
- Contenir les plantes grimpantes en pied de façade afin qu'elles ne débordent pas sur les propriétés voisines.

En cas de défaut d'entretien, ou de non respect de ces règles, la ville de Coulounieix-Chamiers rappelle au demandeur ses obligations. Si le rappel n'est pas suivi d'effet, la municipalité récupère sans formalité la maîtrise de l'espace.

Annexe 1  
**Demande de végétalisation de rue**

Prénom :  
Nom :  
Téléphone :  
Adresse mail :

**Adhésion à la charte de végétalisation des rues**

Je m'engage à respecter la charte de végétalisation des trottoirs de la ville de Coulounieix-Chamiers.

Oui

**Localisation**





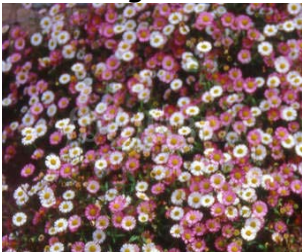





Adresse \* :  
Adresse de la plantation (si elle est différente) :

**Choix des plantes :** Pour chaque plante, cocher par ordre de préférence

<b>Plantes</b>	Cocher la plante choisie (max. 2)	<b>Plantes</b>	Cocher la plante choisie (max. 2)
abelia		lychnis	
agapanthe blanche		marguerite	
campanule		œillet mignardise	
cypérus		œillet de poète	
erigeron		oreille d'ours	
gaura		romarin	
géranium vivace		rose trémière	
iris		santoline	
lavande		sauge rouge	
lavatère		teucrium fruticans	

**Signature :**

\* : mention obligatoire

<p><b>Abelia</b></p> 	<p><b>Agapanthe blanche</b></p> 
<p><b>Campanule</b></p> 	<p><b>Cypéris</b></p> 
<p><b>Erigeron</b></p> 	<p><b>Gaura</b></p> 
<p><b>Géranium vivace</b></p> 	<p><b>Iris</b></p> 
<p><b>Lavande</b></p> 	<p><b>Lavatère</b></p> 

*Selon les disponibilités - photos non contractuelles,*

**Lychnis**



**Marguerite**



**Oeillet mignardise**



**Oeillet de poète**



**Oreille d'ours**



**Romarin**



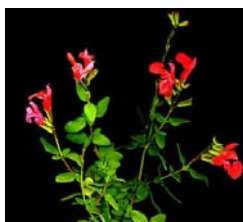
**Rose trémière**



**Santoline**



**Sauge rouge**



**Teucrium fruticans**

